

Présentation de la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

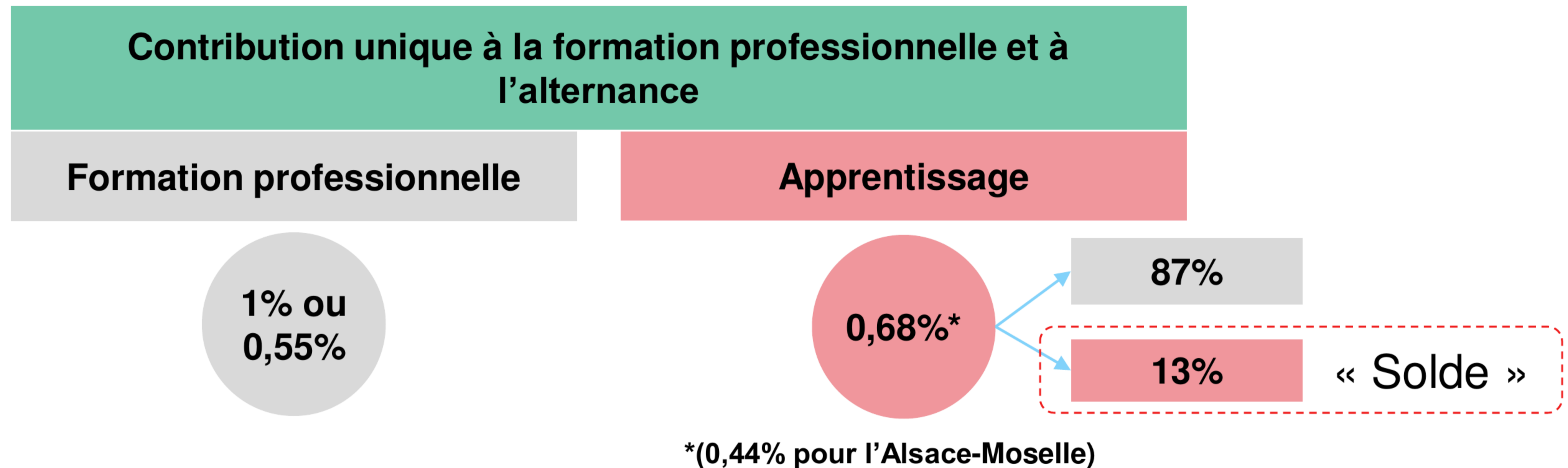
Novembre 2022-Présentation Webinaires

01

Principes de la réforme

Le solde de la taxe d'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

Depuis la Loi de 2018, la CUFPA est composée de deux parts :



Le « solde de la taxe d'apprentissage est constitué :

« 1° Des dépenses réellement exposées afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, **hors apprentissage**, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire ; (→ versements pécuniaires)
2° Des subventions versées au centre de formation d'apprentis sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées. » (art. L.6241-4 du code du travail) (→ versements en nature)

Les acteurs et parties prenantes

Les bénéficiaires



Etablissements
et leurs usagers

Employeurs

Les opérateurs

ACOSS

santé
famille
retraite
services

Collecteurs

GRUPE

Caisse
des Dépôts

Caisse des
Dépôts

Le mandataire



L'Etat

Les principes fondateurs de la plateforme



Neutralité

Mettre en visibilité les organismes habilités à percevoir le solde grâce à une information structurée sans promouvoir un établissement ou une offre par rapport à une autre



Transparence

Produire des connaissances sur le reversement du solde



Sécurité

Offrir un accès à la plateforme sécurisé aux établissements et entreprises



Facilité

Proposer un service ergonomique aidant les employeurs à formaliser leurs choix et leur offrant, dans une logique de parcours global, un accompagnement de bout en bout pour le reversement du solde

Le mandat confié à la Caisse des Dépôts (CDC)

Les articles L. 6131-4, L. 6131-5 et L.6241-2 du code du travail mandatent la Caisse des dépôts et consignations :

« La Caisse des dépôts et des consignations est chargée d'**affecter les fonds, pour le compte de l'employeur, aux établissements destinataires**, dans les conditions définies au II de l'article L. 6241-2 du présent code. A cette fin, elle mutualise les ressources dès leur réception, au sein du fonds dédié dont **elle assure la gestion administrative, financière et comptable** dans un compte spécifique ouvert dans ses livres. »

« Les établissements destinataires de cette part sont désignés par l'employeur, [...], au moyen d'un **service dématérialisé** mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations ; »

A red outline of a house shape, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a diagonal line on the right that meets the top of the vertical line. The interior of the house is white.

02

Ce qui reste inchangé

Une volonté de stabilité



L'article L. 6241-5 du code du travail est inchangé et précise les 13 catégories de bénéficiaires.



Les listes régionales et la liste nationales restent en vigueur et sont publiées annuellement.



La relation de partenariat établissement-entreprise se poursuit au-delà de la plateforme.



Il est possible de suivre l'avancement de la campagne sur la plateforme.

Quelle plus value pour les établissements ?

Il n'est plus nécessaire de transmettre de reçu libérateur aux entreprises.



Un fichier d'export des versements réalisés avec l'identification des entreprises sera disponible.



designed by freepik

Un outil unique, centralisé et partagé pour plus de simplicité.

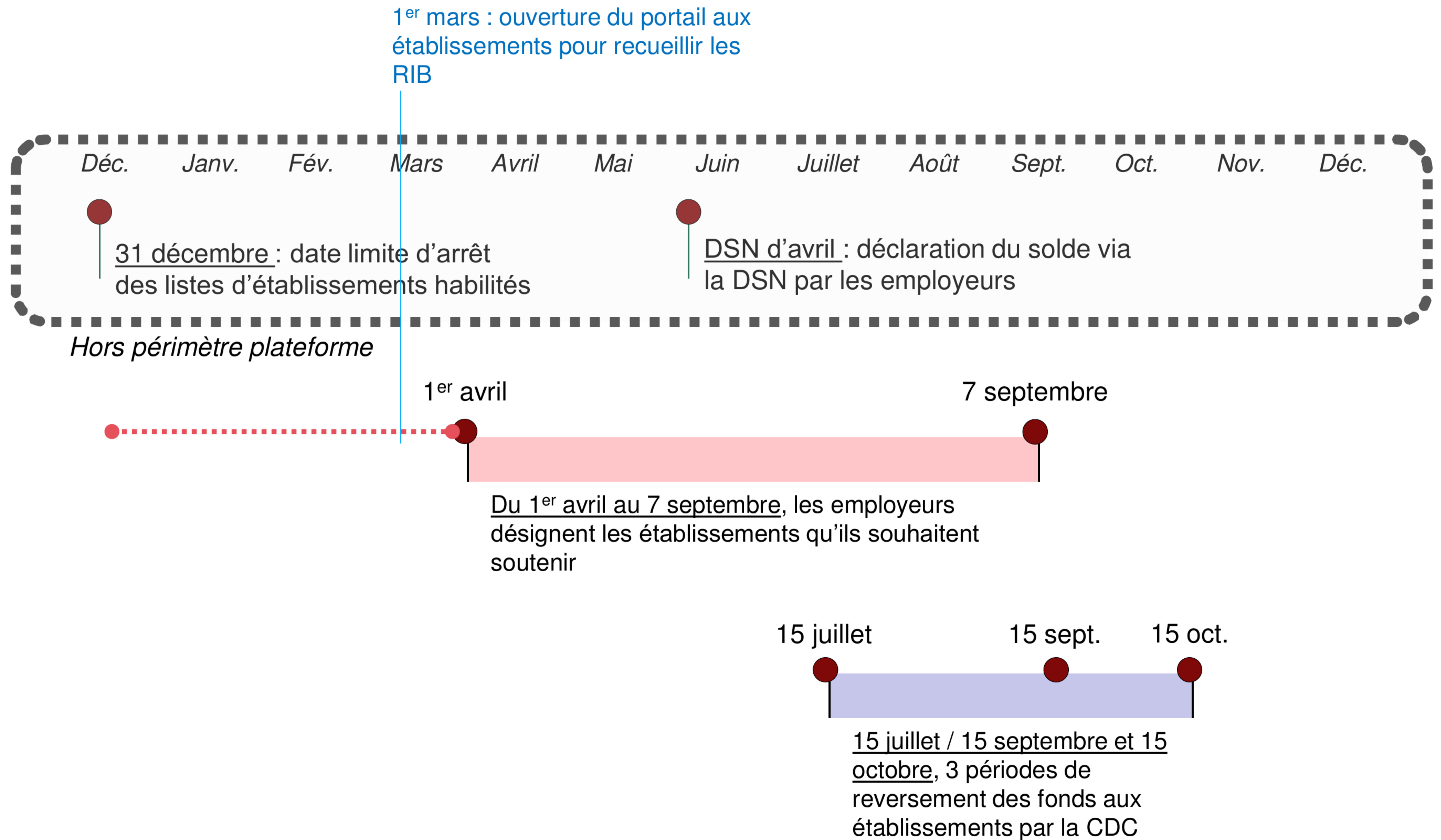


DATABASE DEVELOPER

03

Calendrier de la plateforme

Calendrier de la plateforme





04

Processus de la plateforme

L'accès à la plateforme

Accès à un portail d'information public

 Accessibilité



SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage


Aide


Connexion

[Accueil](#) [Actualités](#) [Établissement bénéficiaire](#) [Entreprise assujettie](#) [Réglementation](#)

Connexion à l'espace privé

Entreprise assujettie

SE CONNECTER



Actions associées

- Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et/ou formations à soutenir
 - Suivre les versements réalisés aux établissements

Etablissement bénéficiaire

SE CONNECTER



Actions associées

- Renseigner un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour recevoir les fonds fléchés par les entreprises
 - Renseigner le site internet permettant de présenter mon établissement
 - Trouver une synthèse des fonds attribués

Connexion / habilitation via Net Entreprises grâce à mon Siret



SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage



Je me connecte avec mes identifiants Net-Entreprises

Numéro de Siret

14 chiffres

Nom

Nom inscrit via Net-Entreprise

Prénom

Mot de passe

8 caractères dont une majuscule, une minuscule et un chiffre

[Se connecter](#) [Mot de passe oublié ?](#)

Je ne connais pas mes identifiants Net-Entreprises

Pour accéder au portail, vous devez posséder un compte Net-Entreprises.

Si ce n'est pas le cas, veuillez cliquer ci-dessous

[► Accéder à Net-entreprises.fr](#)

Besoin d'aide ? Retrouvez des guides d'utilisation sur Net-entreprises ou contactez l'assistance Net-entreprises au 0 820 000 516 ou via leur site internet.



Donnant accès à un espace sécurisé privé, accessible à plusieurs personnes au sein d'un même établissement.

**Comment l'entreprise pourra
t-elle rechercher un
bénéficiaire sur la
plateforme ?**

L'accès à un moteur de recherche garantissant neutralité et transparence

Une fois connectée sur la plateforme SOLTéA, l'entreprise accède à un moteur de recherche ;

Elle peut choisir d'affecter le montant de son solde à :

- Un ou plusieurs établissement(s) relevant de différentes catégories;
- Une ou plusieurs formation(s) éligibles au sein de cet établissement
- Une composante de l'établissement (identifiée par son UAI)
- Une ou plusieurs formation(s) éligibles au sein de cette composante

NB: le virement sera toujours à destination de l'établissement (identifié par son Siret et ses coordonnées bancaires)

La recherche peut s'effectuer par Siret, Raison sociale, UAI, Code RNCP, Intitulé de diplôme ou niveau de diplôme ainsi que par localisation.

L'entreprise choisit ensuite le niveau de son fléchage et répartit ses crédits en pourcentage.

Le moteur de recherche pour les entreprises

Permet d'accéder aux établissements, composantes et formations éligibles

Recherche établissement

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

Département

Sélectionnez un département dans la liste

Ville

Distance : 0 à 150 km



Recherche d'établissement avec une formation

Intitulé de la formation

Titre du diplôme

Niveau de diplôme

Sélectionnez un niveau de diplôme dans la liste